Nations Unies S/PV.4630



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-septième année

4630e séance

Mardi 22 octobre 2002, à 10 heures
New York

Président :	M. Belinga-Eboutou	(Cameroun)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Chine	M. Jiang Jiang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Mauriès
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme MacKenzie
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité

Lettre datée du 21 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1179)

02-65331 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité

Lettre datée du 21 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1179)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, du Congo, du Danemark, de l'Égypte, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Japon, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo.

Sur l'invitation du Président, M. Adada (Congo) occupe un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Agba Otikpo Mezode, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Sur l'invitation du Président, M. Mezode (République centrafricaine) occupe un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Sur l'invitation du Président, M. She Okitundu (République démocratique du Congo) occupe un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Santiago Nsobeya Efuman Nchama, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la Guinée équatoriale.

Sur l'invitation du Président, M. Nsobeya Efuman Nchama (Guinée équatoriale) occupe un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Jean Ping, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Gabon.

Sur l'invitation du Président, M. Ping (Gabon) occupe un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi), M. Laotegguelnodji (Tchad), Mme Løj (Danemark), M. Aboul Gheit (Égypte) et M. Motomura (Japon) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Emmanuel Mbi, Directeur de pays de la Banque mondiale pour l'Afrique australe et centrale et la Région des Grands Lacs.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mbi, Directeur de pays de la Banque mondiale pour l'Afrique australe et centrale et la région des Grands Lacs, à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Mme Julia Taft, Directrice du Bureau de la prévention des crises et du redressement du Programme des Nations Unies pour le développement.

Il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Taft, Directrice du Bureau de la prévention des crises et du redressement du Programme des Nations Unies pour le développement, à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Šimonović, Président du Conseil économique et social, à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, en date du 21 octobre 2002, qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois d'octobre 2002, j'ai l'honneur de demander que l'Ambassadeur Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invité, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à prendre part au débat public du Conseil sur la question intitulée "Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité", prévu pour le 22 octobre 2002 ».

Cette lettre a été publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2002/1178.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Amadou Kébé.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Kébé à occuper un siège sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 octobre 2002, qui se lit comme suit :

> « Conformément à la résolution 55/161 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 2000, j'ai l'honneur de demander que l'Ambassadeur Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, soit invité, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à prendre part au débat public du Conseil de sécurité, sur la question intitulée "Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité", prévu pour le 22 octobre 2002. »

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2002/1181.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter M. Nelson Cosme.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Nelson Cosme à occuper un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 21 octobre 2002 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a été publiée sous la cote S/2002/1179.

Pour le déroulement de la présente séance, je propose, avec l'assentiment du Conseil, de donner d'abord la parole au Représentant des États non membres du Conseil et de terminer par les membres du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Je donne à présent la parole à M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

M. Kalomoh (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, qui est absent du Siège, j'ai le grand honneur de transmettre aux membres du Conseil ses meilleurs voeux de succès pour cette réunion importante. Je souhaite également la bienvenue à New York aux ministres des affaires étrangères, qui ont fait le voyage depuis leurs capitales respectives, pour participer à ces délibérations sur le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité. Je voudrais également reconnaître le rôle central et particulièrement louable qu'a joué votre pays, le Cameroun, et vous-même, personnellement, Monsieur le Président, en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, en prenant cette initiative extrêmement importante.

Les membres du Conseil sont saisis d'une note d'information préparée par le Secrétariat à l'occasion de cette réunion. Les États Membres sont également au courant du rapport qui vient d'être présenté à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Étant donné que nous sommes ici aujourd'hui expressément pour examiner la question de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité, je voudrais souligner un certain nombre de points précis dans ce domaine.

L'Organisation des Nations Unies s'est engagée depuis longtemps et continue de participer activement à une assistance aux pays d'Afrique centrale dans la réalisation de leurs objectifs en vue de promouvoir une paix et un développement durables. À cette fin, les différents départements, bureaux, organes, programmes et institutions du système des Nations Unies travaillent en étroite coopération avec les États d'Afrique centrale, tant séparément que conjointement, comme l'indique notre note d'information.

La situation actuelle politique, économique, sécuritaire et humanitaire dans certains pays de la région est une source de vive préoccupation. Plusieurs des 11 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sont touchés par les conflits armés, les tensions transfrontières et les incursions armées qui entraînent la mort d'innocents et la destruction gratuite de l'infrastructure, faisant des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Les conséquences terribles de ces conflits ont sérieusement miné les efforts engagés par l'Afrique centrale pour assurer une stabilité, ainsi qu'une paix et un développement durables pour ses populations. Il ressort de nombreux éléments d'information que des atteintes troublantes aux droits de l'homme ont également eu lieu dans toute la sous-région, ce qui contribue à un climat de tension.

Des questions cruciales communes à toute la région sont celles liées aux tensions ethniques, à la circulation transfrontière d'armes, aux mouvements de groupes armés, de bandits ainsi que de réfugiés, à l'absence de dialogue, à des différends relatifs à la citoyenneté ou aux terres et à l'insuffisance de ressources économiques. Toutes ces questions communes doivent être traitées sérieusement dans la quête d'une paix, d'une sécurité et d'un développement, tant dans les pays individuels que dans l'ensemble de la région. Les coûts élevés de ces menaces transfrontalières, y compris la propagation rapide de la pandémie du VIH/sida et la persistance d'autres maladies mortelles sont des facteurs déstabilisants supplémentaires.

Des efforts intensifs ont été déployés aux niveaux national, sous-régional, régional et international, afin de contribuer à stabiliser la situation dans la sous-région d'Afrique centrale et de jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables. Mais il reste encore beaucoup à faire. L'Organisation des Nations Unies a répondu de multiples manières aux défis de la paix et de la sécurité auxquels est confrontée la sous-région. Elle a notamment tenté de promouvoir le développement et le renforcement des capacités de la sous-région en matière d'alerte rapide, de prévention et de consolidation de la paix sur le long terme.

Le Secrétaire général a de temps en temps dépêché des envoyés spéciaux dans la sous-région, et, le Conseil de sécurité, a, dans sa grande sagesse, autorisé la mise en place d'opérations de maintien et de renforcement de la paix dans diverses parties de la sous-région pour réagir à certaines situations particulières. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est notamment en train de mettre en oeuvre un programme de désarmement, de démobilisation et

de réinsertion des groupes armés étrangers dans le cadre de son mandat autorisé par le Conseil de sécurité. Ce programme touche non seulement la République démocratique du Congo, mais également le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et le Soudan.

Le succès de nos initiatives dépend avant tout de la volonté politique des pays de la sous-région et de la coopération de la communauté internationale dans son ensemble, qui doit notamment fournir les fonds nécessaires à l'appui de projets concrets. Cela concerne notamment les programmes de démobilisation et de réinsertion. Il sera difficile de réinsérer les anciens combattants dans leur communauté d'origine si les ressources appropriées ne sont pas disponibles.

La question de la réinsertion est particulièrement pertinente dans la consolidation des accords de paix qui ont été signés dans la sous-région. Les séries de mesures de réinsertion qui ont abouti exigent que tout le système des Nations Unies adopte une approche globale et oeuvre de concert avec la Banque mondiale. Cette approche devrait traiter de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que des aspects de la réinsertion dans la société liés à l'économie et au développement.

La contribution de l'Organisation des Nations Unies aux préoccupations relatives à la paix et à la sécurité de la sous-région d'Afrique centrale a notamment consisté, en mai 1992, en la création du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont la mission est d'encourager la limitation des armements, le désarmement et des mesures de renforcement de la confiance dans les États de la sous-région.

En dépit de ces divers efforts, l'Afrique centrale continue toutefois de faire l'objet de pressions considérables dans les domaines politique, économique, social et de sécurité, qui perpétuent la crise politique et militaire dans les pays directement concernés et au-delà. De nombreuses crises, de même que leurs conséquences, touchent fréquemment, ou menacent de déborder sur, les pays voisins.

Comme l'indique notre note d'information, nous pensons que le rétablissement et la consolidation d'une paix durable dans les pays de la sous-région d'Afrique centrale demeurent la responsabilité principale des gouvernements et des populations concernées. L'Organisation des Nations Unies et le reste de la communauté internationale ne peuvent qu'offrir leur assistance. En conséquence, nous espérons que la présente séance sera l'occasion pour les États d'Afrique centrale de réaffirmer leur attachement au règlement pacifique des conflits entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci ainsi qu'à des politiques qui encouragent une gouvernance inclusive et participative reposant sur des principes démocratiques et sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Nous invitons, dans le même temps, la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour encourager la paix et le développement durables et pour endiguer la prolifération systématique des armes et des mercenaires dans la sous-région. À cet égard, il est indispensable de renforcer l'intérêt et l'attention manifestés par le Conseil de sécurité pour la situation dans la sous-région de l'Afrique centrale. Cette situation a largement contribué à susciter une prise de conscience accrue de la nécessité d'une action immédiate et efficace pour stabiliser la situation en Afrique centrale.

La communauté internationale devrait entreprendre la stabilisation économique des pays d'Afrique centrale sortant de conflits et s'engageant dans un processus de réformes démocratiques. Comme nous le soulignons dans notre note, nous sommes convaincus que des politiques de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit ainsi que le développement d'une gouvernance inclusive et adaptée faciliteraient la consolidation de la paix et la stabilisation dans les pays de la sous-région.

La région de l'Afrique centrale est dotée d'énormes ressources humaines et naturelles. Un climat de paix durable appuyé par des politiques régionales et nationales constructives et une coopération internationale bénéfique permettrait de canaliser ces ressources vers l'amélioration de conditions dans la sous-région. Des initiatives importantes ont déjà été prises en ce sens mais il reste encore beaucoup à faire. Je tiens à assurer les participants réunis ici aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies continuera de travailler avec les pays et les populations d'Afrique centrale pour les aider à contribuer à l'avènement d'une sous-région plus pacifique et prospère.

Le Président : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques pour sa déclaration. Je

donne la parole à M. Emmanuel Mbi, Directeur – pays de la Banque mondiale pour l'Afrique australe et centrale et la région des Grands Lacs.

M. Mbi (Banque mondiale) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la Banque mondiale de participer à cette séance publique du Conseil de sécurité sur la question importante du renforcement de la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

Ces deux dernières années, l'évolution de la situation en Afrique centrale – en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République du Congo, au Rwanda – a ouvert des perspectives en faveur d'un retour à la paix et à la stabilité dans la sous-région. Les événements se sont accélérés ces derniers mois avec la signature des accords de Luanda et de Pretoria entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda. Aujourd'hui, plus que jamais, la coopération efficace entre toutes les parties désireuses d'appuyer la consolidation de la paix et de la stabilité dans cette région revêt une importance particulière.

Dans ce contexte, je tiens à faire trois observations générales sur la participation de la Banque mondiale en Afrique centrale. Ma première observation est d'ordre général : en Afrique centrale, ainsi que dans d'autres régions, conflits et développement sont étroitement liés.

Les conflits en Afrique centrale appuient les résultats d'une étude récente de la Banque mondiale selon lesquels les graves échecs en matière de développement politique et économique sont l'une des causes principales des conflits. L'exclusion politique et la mauvaise gestion des ressources économiques, conjuguées à une pauvreté généralisée ont créé des situations explosives qui sont facilement enflammées par des incidents relativement mineurs. Souvent, en Afrique centrale comme ailleurs, le problème fondamental est lié au fait que l'on n'a pas réussi à mettre sur pied les institutions politiques permettant de prendre en considération la diversité de la société, alors qu'il y a une croissance démographique rapide, un exode rural important et une pauvreté extrême. Les conflits d'Afrique centrale montrent également comment le conflit est devenu une entrave majeure au développement de l'Afrique. Les souffrances humaines qu'engendrent les conflits sont immenses.

Mais, d'autre part, les conflits anéantissent des décennies d'efforts de développement. Au Rwanda et en République démocratique du Congo, le produit intérieur brut par habitant est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en 1990, il y a 12 ans. Partout en Afrique centrale, les dommages matériels sont considérables, les marchés sont très fragmentés et inefficaces, ce qui a forcé un grand nombre de communautés à retourner à l'autarcie; un grand nombre d'institutions ont sombré, les services sociaux ne sont plus assurés et le VIH/sida se répand.

En outre, les conflits ont des effets très négatifs sur les efforts de développement des pays voisins. Les mouvements de population et l'afflux de réfugiés, l'instabilité aux frontières, la perturbation des flux commerciaux menacent la stabilité des pays voisins.

Les conflits ont tendance à suivre des schémas cycliques, comme on l'a vu dans un grand nombre de pays d'Afrique centrale. Les recherches indiquent qu'il y a une chance sur deux pour que les pays qui ont déjà connu un conflit repartent en guerre cinq ans au plus tard après un accord de paix. Si les dividendes de la paix ne sont pas dispensés rapidement, les gouvernements mis en place après un conflit sont souvent trop faibles pour maintenir la stabilité politique et sociale. Dans la période d'incertitude et d'instabilité qui caractérise la plupart des situations d'après conflit, les efforts de la communauté internationale peuvent faire pencher la balance et, si un redressement s'effectue réellement, il peut contribuer dans une large mesure à empêcher que d'autres conflits n'éclatent. Il s'agit là d'une leçon essentielle pour nos activités d'aujourd'hui dans des pays comme la République centrafricaine, le Rwanda, la République démocratique du Congo ou la République du Congo, pour n'en nommer que quelques-uns. C'est dans ce contexte que la Banque mondiale a été appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans plusieurs pays d'Afrique centrale.

En second lieu, je ferai valoir que la Banque mondiale intervient en mettant au point divers instruments et approches complémentaires. La Banque a accordé une attention considérable aux situations d'après conflit partout dans le monde et en Afrique. À l'heure actuelle, la Banque a entrepris des programmes dans 16 pays d'Afrique touchés par les conflits. Ces programmes sont axés sur la stabilisation économique, par exemple, au Congo-Brazzaville, en République démocratique du Congo et au Rwanda; sur la remise en

état des infrastructures en République démocratique du Congo; sur l'appui au secteur privé et à l'agriculture au Rwanda; sur la prestation de services sociaux au Burundi; sur la prévention du VIH/sida en République centrafricaine; sur la démobilisation et la réinsertion au Rwanda; et sur la reconstruction à l'échelon des communautés au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda. D'une façon générale, le portefeuille des projets entrepris dans ces 16 pays touchés par les conflits compte à présent quelque 80 projets dont la valeur est d'environ 5 milliards de dollars. En raison des nouvelles règles régissant notre financement, nous pourrons bientôt accorder une partie assez importante de notre nouvel appui sous forme de subventions.

Permettez-moi de faire quelques observations rapides sur ces programmes. Au fil des années nous avons appris que dans les pays qui sortent d'un conflit, les priorités basées sur l'expérience générale ne sont pas toujours bien inspirées et la sagesse populaire n'a pas toujours raison. Certaines réformes peuvent être importantes d'une façon contraire à la règle générale, parce que l'économie réagit d'une façon contraire à la règle générale face à ces réformes. D'autres réformes qui sont généralement décisives si l'on veut réduire la pauvreté sont parfois contre-productives. Nous prêtons donc une attention particulière à la relance économique des pays qui sortent d'un conflit.

J'ajoute également que nos programmes de prêts ne constituent qu'un élément de notre activité. Nous apportons également une aide technique considérable et un appui au renforcement des capacités. Cet appui est souvent déterminant, comme l'a prouvé le succès des conseils pratiques que nous avons dispensés au Rwanda après le génocide de 1994 et à la République démocratique du Congo en 2001. Nous contribuons également à l'élaboration de programmes de relance cohérents, exhaustifs et réalisables à l'appui desquels nous mobilisons les donateurs.

Tous ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'un effort plus large déployé par la communauté internationale afin de restaurer la paix et la stabilité. Pour consolider la paix il faut intervenir dans tout un domaine d'activités – politiques, militaires, économiques et humanitaires. L'assistance économique peut être un facteur important de paix et de stabilité, mais elle ne peut pas les garantir. L'aide ne peut être que l'un des éléments d'une stratégie globale visant à assurer un traitement général et coordonné de toutes les dimensions essentielles de la relance. Dans ce contexte, nous nous tournons vers le système des Nations Unies, et notamment vers le Conseil de sécurité, pour que celui-ci prenne en mains le processus qui permettra de mettre en place un climat propice au processus de paix en Afrique centrale.

Je voudrais souligner que, même au niveau technique, aucune institution ne peut à elle seule apporter l'appui nécessaire. C'est pourquoi la Banque est résolue à travailler en partenariat avec d'autres et en particulier à établir une collaboration solide sur le terrain avec les institutions des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement.

En troisième lieu, j'attirerai l'attention sur un programme spécial que nous avons mis au point l'année dernière et qui, je crois, complète les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et en particulier par ses forces de maintien de la paix. Il s'agit du Programme de démobilisation et de réinsertion à l'intention de nombreux pays de la région des Grands Lacs d'Afrique.

C'est bien un esprit de partenariat qui définit la stratégie régionale de démobilisation et de réinsertion des Grands Lacs, dont l'objectif est de renforcer les perspectives de stabilisation et de reprise dans la région. Cette stratégie a été mise au point en partant du principe qu'aucun donateur et aucune institution ne peuvent à eux seuls venir à bout de la complexité des questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la région, et que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants sont nécessaires pour ramener la paix et la sécurité, qui sont elles-mêmes les conditions préalables d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté. Les gouvernements de la région reconnaissent également la dimension régionale de ces problèmes et se sont déclarés en faveur d'un cadre régional de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Des efforts importants sont actuellement menés par les organes régionaux et la communauté internationale dans les domaines de la sécurité, et de la reprise politique et économique. La stratégie régionale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit être replacée dans le contexte général de ces efforts. Elle a pour objectif de compléter les initiatives de paix nationales et régionales en appuyant la

réinsertion sociale et économique des anciens combattants et ne saurait se substituer à une solution politique du conflit.

Le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion a ensuite été mis au point pour rendre opérationnelle la stratégie que je viens de mentionner. Ce programme rassemble dans un premier temps neuf pays – Angola, Burundi, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda et Zimbabwe – qui participent au conflit en République démocratique du Congo ou sont touchés par ce conflit, ainsi que plus de 30 partenaires d'organisations régionales, des pays donateurs, des institutions des Nations Unies et des institutions financières internationales, dont beaucoup sont représentées ici aujourd'hui, ce dont je me félicite.

Les objectifs du Programme sont, premièrement, d'offrir un cadre global aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; deuxièmement, de mettre en place un mécanisme cohérent de coordination pour les donateurs et de mobilisation des ressources; et troisièmement, de servir de plate-forme pour les processus nationaux de consultation. Le programme sera mis en oeuvre sur une période de cinq ans, de 2002 à 2006. Les chiffres préliminaires indiquent que 350 000 anciens combattants pourraient être démobilisés et réinsérés au titre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion. Ce chiffre comprend d'anciens membres des armées nationales et des membres des groupes armés irréguliers.

Les pays de la vaste région des Grands Lacs auraient droit à un appui au titre de ce programme sur la base d'un certain nombre de critères généraux et propres à chaque pays. Ce qui compte avant tout, c'est la participation des gouvernements au processus de paix régional et l'adoption de mesures politiques clefs. Compte tenu de l'importance de la souplesse et de l'opportunité du financement pour exploiter des possibilités nouvelles, les critères propres aux pays tournent essentiellement sur la mise en place d'arrangements institutionnels appropriés et sur l'élaboration d'un programme national en consultation avec la communauté internationale.

Deux comités ont été créés afin de faciliter la participation des parties prenantes nationales, régionales et internationales – un pour les questions de politique au titre de ce programme, et un pour les questions de financement. En outre, un groupe régional de coordination technique, constitué des directeurs de programme nationaux, a été créé afin d'aider à l'harmonisation des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réinsertion prises par chaque pays. Un dialogue continu entre les organes de liaison des parties prenantes assure une coopération régulière au niveau technique.

Les contributions concrètes des partenaires – donateurs, institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales locales et internationales – au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion s'appuieraient sur leurs avantages comparatifs respectifs et pourraient varier d'un pays à l'autre. Le rôle de la Banque mondiale dans l'application de la stratégie et du programme est triple : premièrement, un rôle de gestion du secrétariat dudit programme; deuxièmement, un rôle d'administration d'un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs; et, troisièmement, un rôle de cofinancement des programmes nationaux.

Le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion a été lancé en avril 2002. À ce jour, il a appuyé la préparation de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour le Rwanda et l'Angola, la première réunion du Groupe de coordination technique à Luanda en août 2002, un atelier technique entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda relatif à l'application de l'Accord de Pretoria en septembre, et une mission commune au cours de laquelle quatre équipes se sont rendues en Angola, au Burundi, au Congo, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Rwanda du 23 septembre au 4 octobre 2002.

Aujourd'hui, nous avons encore une fois l'occasion de redire à quel point il est essentiel de veiller à ce que nos efforts individuels ou collectifs en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale ne soient pas conçus séparément les uns des autres et dans l'abstrait, mais se complètent et appuient l'approche régionale que nous avons tous approuvée.

Le Président : Je donne la parole à Mme Julia Taft, Directrice du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Mme Taft (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir présenter certains des points forts du rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Chacun sait que l'appauvrissement peut être une cause et une conséquence des conflits. Les situations instables condamnent à l'échec les efforts de développement, mais le manque de développement peut aussi être un facteur d'instabilité. Comme l'a souligné le représentant de la Banque mondiale, ces deux phénomènes sont interdépendants, et il existe un consensus croissant à ce sujet.

Cette interdépendance entre la pauvreté et les conflits détermine le point d'entrée du PNUD dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette interdépendance signifie que les programmes de développement doivent contribuer à atteindre l'objectif politique de consolider la paix et de prévenir les conflits futurs, mais doivent aussi atteindre leurs objectifs normaux, à savoir l'amélioration des conditions de vie et l'atténuation des souffrances. Par conséquent, des stratégies, des instruments et des partenariats nouveaux et efficaces avec de nouveaux partenaires, tels que la Banque mondiale, d'autres fonds et programmes du système des Nations Unies, et des organisations nationales et internationales vouées à servir les populations civiles, s'inscrivent tous dans un effort soutenu visant à relever ces défis.

En 2001, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a approuvé cette vaste relation et le lien entre le rôle du PNUD en matière de développement et de consolidation de la paix, et a également appuyé notre stratégie de réponse.

Bien que les conflits ne se limitent pas simplement à l'Afrique, ce continent en a connu un grand nombre, ainsi que des situations d'urgence complexes. La sous-région de l'Afrique centrale a été l'une des régions les plus touchées par des conflits continus et récurrents. L'étendue et l'impact des conflits sur le développement font ressortir le besoin urgent que nous avons d'aider les gouvernements dont les activités de développement normales ont été dépassées par les conséquences des conflits.

Les paramètres du cadre stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement sont la prévention des conflits, le relèvement, la consolidation de la paix et le renforcement des capacités des organisations régionales et sous-régionales. Les initiatives de prévention des conflits portent principalement sur le renforcement des capacités des institutions et acteurs nationaux afin que les conflits fassent l'objet d'une meilleure analyse, l'objectif étant d'identifier systématiquement les facteurs de risque et les réponses appropriées.

Les interventions en faveur du relèvement se concentrent sur les stratégies de développement visant à effectuer une jonction entre les opérations de secours et le développement, l'accent étant mis sur la réinsertion des anciens combattants et des civils déplacés par la guerre, ainsi que sur le relèvement et la reconstruction à base communautaire. Le relèvement appuie également la remise sur pied de la gouvernance et des institutions socioéconomiques afin de promouvoir l'inclusion politique et sociale, l'état de droit et une administration équitable et efficace de la justice pour éviter que l'on ne replonge dans une situation de conflit. Dans le domaine de la consolidation de la paix, le PNUD appuie les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, l'enlèvement des armes légères hors des communautés, la reconstitution du capital social et le lancement de processus de réconciliation.

Je voudrais citer un exemple régional pour illustrer les activités dans lesquelles nous sommes engagés. Dans le cadre de son mandat global de faire face aux conséquences de l'accessibilité et de l'utilisation des armes légères illicites, le PNUD a lancé toute une gamme d'activités dans la région des Grands Lacs afin d'aider les États et les communautés où la transition d'une situation de conflit armé à la reprise économique est actuellement entravée par une insécurité et une violence continues.

Le Programme des Nations Unies pour le développement va lancer en novembre 2002 un projet transfrontalier en vue de réduire la violence armée par le biais d'activités communautaires de relèvement, de désarmement volontaire et de renforcement des capacités de la République du Congo et de la République démocratique du Congo, et en facilitant le rapatriement des anciens combattants et des réfugiés de la République démocratique du Congo. En outre, le PNUD, en étroite collaboration avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, met actuellement au point un programme multinational en vue d'améliorer les capacités des États de la région à

contrôler la prolifération illicite des armes légères. Outre une évaluation des zones de risque élevé découlant du trafic illicite des armes légères et la mise au point d'un programme de formation pour les fonctionnaires des douanes et de la surveillance des frontières, le projet a également pour objectif de contribuer à l'élaboration de cadres de sécurité régionale dans la région des Grands Lacs.

Le Programme des Nations Unies pour le développement fournit également un appui au secrétariat de Nairobi pour que soit mise en oeuvre la Déclaration de Nairobi sur les armes légères illicites, dans le cadre de ses efforts visant à rendre opérationnelles les initiatives régionales intergouvernementales face au problème des armes légères.

Au niveau national, le PNUD mène également à bien des programmes qui méritent d'être brièvement mentionnés. En République démocratique du Congo, dans le contexte des Accords de paix, les programmes visant à relancer le relèvement économique des régions touchées par la guerre et à réinsérer les anciens combattants congolais sont d'une importance critique si l'on veut rompre le lien entre l'insécurité et le sous-développement chronique.

Dans ce contexte, le PNUD a été prié par le Gouvernement et le Représentant spécial du Secrétaire général de prendre la tête des efforts de DDR en collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Banque mondiale et d'autres partenaires. En outre, le PNUD fournira un appui technique et une formation aux responsables gouvernementaux sur les moyens d'assurer la collecte des armes, la gestion et les méthodes de destruction pour aider à la mise au point des systèmes d'enregistrement et d'identification nécessaires et procéder à des évaluations pour identifier des stratégies de désarmement optimales et les modes de disponibilité et de distribution des armes. Le PNUD collabore également à l'heure actuelle avec la MONUC et les organisations de la société civile pour encourager une prise de conscience et une sensibilisation accrue des collectivités locales aux armes légères.

À travers son projet de réintégration des ex-combattants et de collecte des armes en République du Congo, lancé en juin 2000, le PNUD a réintégré environ 8 000 ex-combattants en échange de la remise volontaire de plus de 12 000 armes légères et explosifs, qui ont tous été détruits.

Au Rwanda, le PNUD a appuyé, ces quatre dernières années, le programme de démobilisation et de réintégration du Rwanda pour plus de 16 000 soldats. Un sommet national sur l'unité et la réconciliation est prévu à la fin d'octobre 2002 avec l'appui du PNUD. Nous nous efforçons également de régler le problème de la réinstallation de plus de 170 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Un institut de recherche politique sur la paix nationale et régionale et sur les questions de prévention des conflits, le Centre pour la gestion des conflits, affilié à l'Université nationale du Rwanda, a été créé par le PNUD et continue d'être appuyé par le PNUD.

Au Burundi, outre les programmes de réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des rapatriés, le PNUD appuiera le Gouvernement grâce à la mise au point d'un programme qui portera sur la réinsertion et la réintégration des ex-combattants.

En Angola, nous sommes également préoccupés par la question des ex-combattants et contribuons à la régler. Après l'accord de paix entre le Gouvernement et l'UNITA, nous avons mis en place un programme pilote de relèvement régional pour aider les autorités municipales à fournir des services aux rapatriés. Notre proposition initiale est de commencer dans deux provinces rurales et, dès que le Gouvernement angolais aura approuvé notre projet, nous entamerons un vaste effort pour atténuer les effets de la guerre dans ces provinces. En République centrafricaine, en 2001, le Gouvernement a demandé au PNUD et à l'ONU de réorienter les objectifs et les stratégies de leur programme national de désarmement et de réinsertion. Au cours de la phase initiale de mise en oeuvre du projet, des milliers de pièces de munitions et des armes légères ont été confisquées et détruits en public lors d'une « flamme de la paix ». Le PNUD a également fourni une formation directe aux responsables nationaux sur les méthodes de base pour manipuler les armes et les explosifs en toute sécurité. Au Tchad, nous sommes également engagés dans la réintégration des ex-combattants ainsi que dans des activités de déminage.

Enfin, je voudrais dire qu'au Cameroun, nous avons, dans une large mesure, déployé nos efforts à appuyer le Gouvernement dans le rôle très important

qu'il a joué dans la création de mécanismes pour maintenir la paix et la sécurité dans la sous-région. La Commission mixte République centrafricaine/Cameroun a été activement encouragée et appuyée par le Bureau des Nations Unies chargé du contrôle de la circulation des armes et de la traite des êtres humains. Le Cameroun a donc joué un rôle capital dans le contexte de la réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui se réunit tous les six mois.

En outre, parmi les domaines où le PNUD fournit un appui au Gouvernement figurent la sensibilisation, la mise au point des programmes pour enrayer la prolifération des armes légères, le renforcement des capacités par le biais du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, ainsi qu'un appui technique au Comité national des droits de l'homme et des libertés du Cameroun.

Je dirai simplement que ces éléments mis en relief ne sont que quelques exemples des mesures concrètes que le PNUD a adoptées. À l'évidence, il nous faut faire davantage, et nous nous efforçons d'intégrer et de déployer nos efforts en collaboration avec d'autres. Le PNUD reste déterminé à fournir un appui prioritaire à ces programmes qui contribuent à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale maintenant et dans les années à venir.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Šimonović, Président du Conseil économique et social.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, qui a donné sa vie dans un effort en faveur de la paix dans la région de l'Afrique centrale aurait dit que l'ONU n'a pas été créée pour nous conduire au paradis mais pour nous sauver de l'enfer. La séance publique d'aujourd'hui au Conseil de sécurité, 41 ans après sa mort, nous donne l'occasion de travailler ensemble en faveur de la paix et d'un avenir meilleur dans une région qui a trop souffert.

Nous sommes de plus en plus conscients que la consolidation de la paix exige une approche globale qui couvre un vaste ensemble de programmes et de mécanismes politiques, humanitaires, en matière de développement et des droits de l'homme. Des actions centrées sur le renforcement des institutions et des processus durables sont donc nécessaires dans bien des domaines. Cela a été souligné dans les conclusions d'un certain nombre de débats du Conseil de sécurité. En outre, le Président de l'Assemblée générale a, la semaine dernière, souligné que la paix et la sécurité sont étroitement liées aux questions de pauvreté et que réduire la pauvreté est l'objectif de développement du Millénaire le plus important et le plus redoutable.

En tant qu'organe intergouvernemental central dans le domaine économique et social pour la coordination des activités du système des Nations Unies, ainsi que pour procéder à des études et faire des recommandations aux autres entités, le Conseil économique et social a pour mandat d'aider dans l'examen et le traitement des causes profondes de la violence et dans les processus d'aide humanitaire, de reconstruction économique et sociale, de développement et de droits de l'homme qui sont au coeur de la consolidation de la paix.

La région de l'Afrique centrale est confrontée à une myriade de défis intersectoriels découlant d'un certain nombre de conflits qui ont ravagé la sous-région. Comme de nombreux orateurs l'ont constaté, plusieurs des 11 pays de la région ont été touchés par des guerres civiles, y compris l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la République démocratique du Congo et le Rwanda, causant de lourdes pertes en vies humaines et des destructions massives des infrastructures économiques et sociales et provoquant des millions de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées. Il n'est pas surprenant que, sur les 11 pays, tous ceux qui ont connu des conflits, à une exception près, se trouvent dans la catégorie des pays à faible développement humain selon le *Rapport mondial sur le développement humain* de 2002.

Le Conseil économique et social reconnaît l'importance des influences et des liens transfrontières dans un certain nombre de conflits en Afrique, et il a demandé, dans son communiqué ministériel de 2001 concernant l'appui en faveur du développement durable de l'Afrique, d'examiner la possibilité de créer des capacités de coordination sous-régionales de l'ONU, probablement au moyen des actuels bureaux régionaux de l'ONU, permettant ainsi au système des Nations Unies de mettre au point des politiques et des stratégies intégrées, d'assurer l'harmonisation des activités et d'accorder un appui aux efforts et aux initiatives nationaux et sous-régionaux tout en

appuyant l'intégration sous-régionale. Le Conseil continuera de préconiser la création de ces capacités.

Le Conseil est d'avis qu'il est impératif pour les pays de la sous-région d'être les maîtres de leur propre reconstruction et de la diriger. La région de l'Afrique centrale dispose d'un énorme potentiel, avec une population de 100 millions d'habitants et de vastes ressources naturelles inexplorées. Le Conseil déplore l'exploitation illégale de ces ressources, notamment parce que le développement durable de ces ressources peut contribuer à atténuer les conséquences humanitaires, économiques et sociales des conflits et à mettre ces pays sur la voie d'une croissance à long terme. Nous joindrons notre voix à celle du Conseil de sécurité pour appeler à la cessation de cette pratique.

Le Conseil économique et social se félicite des évolutions positives intervenues dans la région : le retrait des troupes de la République démocratique du Congo, la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement de transition du Burundi et deux mouvements rebelles, à l'occasion du sommet régional de Dar es-Salaam du 7 octobre, et la décision de déployer une force internationale d'observation en République centrafricaine, afin de promouvoir le retour au calme, en particulier le long de la frontière avec le Tchad. Nous estimons que ce sont des signes positifs qui indiquent que la région sort du cauchemar des luttes civiles, et qu'ils aideront à créer un environnement propice à la reconstruction des économies et à une relance de la croissance économique.

Monsieur le Président, vous avez pris la parole au Conseil économique et social, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, lorsque cet organe a récemment célébré le dixième anniversaire de la signature de l'Accord général de paix pour le Mozambique, et un certain nombre des personnes présentes ici ont aussi assisté à cette séance. Le 4 octobre 1992, après 16 ans de guerre civile, les parties à cet accord ont entrepris de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour parvenir à une authentique réconciliation nationale. Au cours de la décennie écoulée, le Mozambique a été une réussite en Afrique et pour l'ONU, ainsi qu'un exemple de la façon dont la paix et le développement sont liés. Il nous faut d'autres succès de ce genre ailleurs en Afrique.

En juillet dernier, le Conseil économique et social a adopté une résolution dont nous espérons qu'elle conduira à des mesures très utiles et positives de la part de la communauté internationale, pour les pays africains émergeant de conflits. C'est l'accord donné à la création, sur demande, d'un groupe consultatif spécial, au niveau des ambassadeurs, afin d'examiner les besoins, dans les domaines humanitaire et économique, des pays concernés; d'examiner les programmes de soutien pertinents; de préparer des recommandations pour un programme d'assistance à long terme qui recouvre les secours, le redressement, la reconstruction et le développement, de façon globale; et de fournir des conseils pour garantir le caractère adéquat et cohérent de l'assistance internationale.

La Guinée-Bissau est le premier pays à avoir demandé la création d'un tel groupe consultatif. Nous mettons au point les détails de l'accord, et j'espère que nous serons en mesure de créer le groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau vendredi prochain 25 octobre. Le groupe consultatif recevra un soutien interorganisations pour mener ses travaux, et nous attendons avec intérêt l'analyse et le rapport qui seront présentés au Conseil économique et social d'ici à la mi-janvier. Dans l'accomplissement de sa tâche, le groupe consultatif du Conseil économique et social travaillera en étroite coopération avec le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Je voudrais terminer en rappelant qu'à la récente commémoration des 10 ans du succès de l'Accord de paix, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique a affirmé que le relèvement et la consolidation de la paix après le conflit étaient encore plus difficiles à réussir que le maintien de la paix et les négociations de paix, dans la mesure où s'exerce une forte pression qui oblige à obtenir des résultats rapides et durables, et à démontrer que la paix est plus profitable que la guerre. Cela donne certainement matière à réfléchir, et nous devrions garder cette observation à l'esprit lorsque nous débattons des perspectives pour l'Afrique centrale.

Je vous remercie encore, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat et d'avoir invité le Conseil économique et social à y participer.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo, Président en exercice de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. Je l'invite à

prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Adada (Congo) : Monsieur le Président, au nom des 11 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad) dont la présidence en exercice revient actuellement à mon pays, je voudrais d'abord vous présenter mes chaleureuses félicitations pour le brio avec lequel vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois. C'est avec une fierté légitime et beaucoup de détermination que la sous-région à laquelle vous appartenez participe au débat auquel vous avez bien voulu convier la communauté internationale aujourd'hui.

Je voudrais également, au nom de tous mes collègues, louer les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, en faveur d'une paix et d'un développement durables en Afrique, de manière générale. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de toute l'attention et de tout l'intérêt qu'il a toujours accordés aux questions de paix et de sécurité dans notre sous-région.

Nous fondons donc de réels espoirs dans les conclusions auxquelles devrait aboutir le débat de ce jour, qui vient à point nommé, c'est-à-dire à l'heure où des perspectives très favorables se dessinent en Afrique centrale.

Il y a moins de deux mois, du 26 au 30 août 2002, s'est tenue à Bangui (République centrafricaine), la dix huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, un instrument au service de la diplomatie préventive qui vient de célébrer son dixième anniversaire.

C'est l'occasion ici de nous féliciter de l'existence de ce précieux cadre de concertation qui a permis à nos États, malgré les différends qui pouvaient parfois les opposer, d'entretenir un dialogue permanent susceptible d'apaiser les tensions. Grâce à ce comité, un Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) a été créé, qu'il reste à rendre véritablement opérationnel.

La réunion de Bangui a fait le constat d'une évolution plutôt positive de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région. Cela grâce notamment à la bonne volonté des parties au conflit, à diverses médiations tant sous-régionales qu'internationales et surtout à une réelle prise de conscience de la part de la plupart des acteurs. Ainsi en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, pour ne citer que ces cas, il y a de réelles avancées qui restent à consolider. D'où l'intérêt de la présente rencontre, qui doit nous aider à développer nos capacités de consolidation de la paix à travers des actions concrètes dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sociale et professionnelle des ex-combattants.

Les actions de consolidation de la paix en Afrique centrale revêtent aujourd'hui un caractère prioritaire, car de leur réussite dépendent la paix, la stabilité politique et, en dernier ressort, le relèvement et le développement des pays en situation d'après conflit. Chacun est bien conscient qu'une démobilisation et une réinsertion mal conduites ou inachevées ouvrent inéluctablement la voie à la persistance de la violence et de l'insécurité, le recours à l'arme redevenant pour certains ex-combattants une solution automatique pour la subsistance quotidienne.

Il s'agit donc, dès l'arrêt des hostilités, d'élaborer des programmes nationaux qui permettent de redonner confiance à toute une frange de la population qui a besoin de se réinsérer dans la vie civile. Mais cela demande des moyens, qui ne sont pas toujours à la portée de pays souvent saignés à blanc par les épreuves de la guerre. D'où la nécessité de l'assistance de la communauté internationale.

À titre d'illustration de ce que je viens d'énoncer, je voudrais rappeler l'expérience vécue par mon propre pays au sortir de la guerre civile, après les accords de cessation des hostilités et de paix de 1999.

Un programme a donc été mis en oeuvre avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui a donné des résultats encourageants certes, mais encore limités. Huit mille neuf ex-miliciens ont bénéficié d'une assistance à la réinsertion dans le cadre d'un objectif qui visait au départ 10 000 ex-combattants. Onze mille cent quatorze armes et munitions ont été collectées; une cérémonie dite « Flamme de la paix » a été organisée en vue de la destruction de ces armes. Près de 1,8 milliards de francs CFA ont été engagés dans l'exécution de quelque 2 609 microprojets.

Il s’agit d’un processus qui se poursuit, car il y a encore environ 25 000 ex-miliciens recensés qui attendent de bénéficier de ces programmes. Des démarches ont été menées en ce sens auprès de l’ONU et d’autres partenaires. La Banque mondiale a consenti un financement de 5 millions de dollars.

Les mêmes problèmes se posent ou se poseront partout ailleurs dans la sous-région, et il importe que l’ONU les examine de façon urgente et pragmatique. C’est notamment le cas en Angola, où la création par le Conseil de sécurité, le 15 août 2002, de la Mission des Nations Unies représente une réponse opportune et appropriée, puisque cette mission doit aider les autorités angolaises, entre autres, à apporter l’aide humanitaire aux groupes vulnérables, assurer la réinsertion sociale et professionnelle des militaires démobilisés, promouvoir la reprise économique, préparer les élections et mener la lutte contre les mines antipersonnel.

Nous souhaitons donc que cette mission et d’autres initiatives de la communauté internationale répondent à l’appel lancé à Bangui par le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en faveur des actions de consolidation de la paix en Angola, telles que la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, la reconstruction et le relèvement économique de ce pays.

Le même appel, nous le lançons en faveur de la République démocratique du Congo, où, comme nous l’avons déjà souligné, pour la première fois depuis des années, des lueurs d’espoir d’un retour à la paix se dessinent, avec notamment le retrait des troupes étrangères et les négociations pour un dialogue inclusif.

C’est le lieu de demander que la Mission de l’Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) renforce ses effectifs et se déploie effectivement pour éviter tout retour en arrière. C’est également l’occasion de souhaiter que le mandat des opérations de maintien de la paix comporte ce volet essentiel de réinsertion et qu’un budget significatif soit alloué à ces missions.

S’agissant de la République démocratique du Congo toujours, nous avons interpellé de façon pressante la communauté internationale pour qu’elle réponde généreusement à l’appel global pour la République démocratique du Congo pour 2002, lancé le 27 novembre 2001 par l’Organisation des Nations Unies et les partenaires de l’action humanitaire.

Le même appel pressant, nous l’avons lancé à la communauté internationale et en particulier aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux du Burundi, pour un soutien conséquent aux efforts en faveur de la paix et de l’amélioration des conditions de vie dans ce pays, notamment en donnant suite aux engagements pris à Paris et à Genève lors des conférences des donateurs sur le Burundi.

C’est également vers l’ONU et les partenaires bilatéraux que nous nous tournons pour la mise en oeuvre d’un volet essentiel du communiqué publié à Libreville, le 2 octobre 2002, à l’issue du sommet sur la situation prévalant entre le Tchad et la République centrafricaine, à savoir le déploiement de la force interafricaine d’observation le long de la frontière entre ces deux pays, qui ont décidé de normaliser leurs relations. Je ne doute pas de l’intérêt que l’ONU saura accorder à cette démarche que nous menons au nom de notre sous-région.

De façon particulière, nous tenons à attirer l’attention du Conseil sur l’épineux problème de la circulation des armes de guerre dans notre sous-région. À ce sujet, et en vue d’évaluer l’ampleur du problème et de rechercher les réponses appropriées, une conférence sous-régionale s’est tenue à N’Djamena, au Tchad, il y a deux ans. Des recommandations ont été adoptées que nous nous employons à mettre en oeuvre.

C’est dans ce contexte qu’il sera organisé l’année prochaine un atelier sur l’application par les pays d’Afrique centrale du Programme d’action adopté à l’issue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères. Nous sollicitons donc le concours des Nations Unies pour l’organisation de cet atelier et pour la mise en oeuvre d’une politique sous-régionale de désarmement et de contrôle de la circulation des armes.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons fermement l’initiative du Président de la Banque mondiale d’étudier de manière spécifique les problèmes de redressement économique et de développement des pays africains en situation postconflit, initiative lancée tout récemment à Dar es-Salaam, en Tanzanie, à l’occasion d’une réunion avec les ministres de l’économie de ces pays.

Ainsi que les membres du Conseil l'auront noté, le problème en Afrique centrale se pose aujourd'hui en termes de mesures urgentes destinées à consolider les processus de retour à la paix en cours et à asseoir durablement la paix par un accompagnement significatif des efforts entrepris par les pays concernés. Il s'agit, nous l'avons déjà dit, de nous accompagner dans notre volonté de sortir définitivement de la spirale des guerres à répétition et de nous aider à accroître nos capacités endogènes en matière de consolidation de la paix.

Dans cette démarche, qui revêt un caractère d'urgence, mais qui ne peut que s'enraciner dans la durée, des pistes existent qui demandent à être soit suffisamment déblayées, soit profondément creusées et renforcées.

Il y a d'abord notre propre structure sous-régionale de coopération, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), que nos chefs d'État ont décidé de réactiver et qui depuis peu accomplit des missions de paix et de sécurité. Elle a besoin d'être encouragée et aidée.

Il y a le Comité consultatif, qui a fait la preuve de son utilité et de son efficacité, et dont nous demandons le maintien, tout en sollicitant en sa faveur davantage d'assistance financière.

Il y a notre volonté de tenir une conférence regroupant tous les pays voisins, je devrais dire frontaliers, de la République démocratique du Congo, pour fixer un cadre juridique et politique garantissant la paix et la sécurité dans notre sous-région.

Il y a enfin ce projet – toujours d'actualité – d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui devrait être convoquée en vue d'assurer la paix, la stabilité et le développement dans cette partie du continent trop longtemps soumise à la violence et à la division.

Au nom de la CEEAC, je sollicite le concours de la communauté internationale, représentée ici par le Conseil de sécurité, pour la mise en oeuvre de toutes les initiatives concrètes destinées à consolider la paix et la stabilité dans une zone appelée à jouer un rôle majeur sur la scène internationale en raison de ses immenses potentialités.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Agba Otikpo Mezode, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mezode : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité que vous assurez avec maîtrise depuis le début du mois d'octobre, et, par la même occasion, exprimer à votre prédécesseur toutes mes félicitations.

Je voudrais ensuite saluer l'heureuse initiative de la tenue d'une séance publique du Conseil de sécurité sur le thème « Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité ». Je le fais d'autant plus volontiers que mon pays a bénéficié et continue de bénéficier de l'appui continu du système des Nations Unies.

En effet, la République centrafricaine a connu de nombreuses crises dans la résolution desquelles le Conseil de sécurité s'est impliqué. Les premières sont nées des mutineries politico-militaires récurrentes d'une partie de l'armée en 1996 et 1997; les secondes par deux tentatives de coups d'État – l'une le 28 mai 2001, militaro-ethnique aux lourdes conséquences dramatiques; l'autre au mois de novembre 2001, dont les répercussions ont failli créer un conflit inutile dans la sous-région.

Pour les crises de 1996 et 1997, je ferai l'économie de mon intervention en affirmant que l'appui de la communauté internationale a été déterminant, d'abord à travers la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), et ensuite à travers la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), dont les actions positives se poursuivent remarquablement par le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

Le Conseil se souviendra que la MINURCA a efficacement oeuvré au processus de maintien de la paix et à l'organisation réussie des élections législatives et présidentielles de 1998 et 1999. Fort de l'évolution positive impulsée par la MINURCA et poursuivie par la BONUCA, le chef de Gouvernement de l'époque a décidé de se rendre à New York pour une

visite de travail les 15 et 16 mai 2000, où une réunion spéciale a été organisée à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, le chef de Gouvernement devait faire notamment les observations suivantes. Premièrement, l'oeuvre de reconstruction nationale demeure fragile et limitée dans ses effets en raison de deux facteurs récurrents : d'une part, l'insécurité liée à un environnement sous-régional particulièrement instable, et, d'autre part, l'extension de la pauvreté, conséquence d'une économie qui n'arrive pas à générer une croissance durable parce que ses fondements ont été gangrenés par les fléaux que sont la corruption, la mauvaise administration et les maladies, dont le VIH/sida. Deuxièmement, la situation du pays en matière de sécurité constitue l'hypothèque la plus handicapante du processus de paix et de la démocratie, ainsi que de l'éradication de la pauvreté, à cause de profondes crises militaro-politiques.

Un dossier a été soumis, dont les deux premiers volets sollicitaient un appui à la restructuration des postes de défense et de sécurité et le financement de l'autodéveloppement, incluant la reconversion des militaires à démobiliser et des jeunes et des adultes trafiquants d'armes, ainsi qu'un soutien aux communautés d'accueil. Mais aujourd'hui, il faut aussi prévoir le recrutement des jeunes Centrafricains, qu'il faut former dans un esprit républicain. Les besoins ont été chiffrés, à l'époque, à hauteur de 47 millions de dollars sur une période de quatre ans, pour le premier volet, et à huit millions de dollars pour le second volet. Mais aujourd'hui, il faudra revoir à la hausse ce montant. Cette présentation a convaincu le Conseil de sécurité, qui a appelé à appuyer le plan d'action du Gouvernement dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la relance de l'économie centrafricaine, seule solution pour générer des ressources durables permettant de faire face aux dépenses de souveraineté et de garantir la paix sociale. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de répéter ceci ici-même et à l'Assemblée générale.

Le coup d'État du 28 mai a été unanimement et sévèrement condamné par les États et les organisations internationales. Nous en convenons. Mais sur le terrain, il fallait sauver les institutions républicaines. Comme le lui reconnaît la Constitution, le Président de la République et chef de l'État a lancé un appel auquel un pays – pour ne pas le nommer, la Jamahiriya arabe libyenne – a réagi spontanément en envoyant du matériel aux troupes loyalistes pour résister et repousser les assaillants et un contingent pour la protection d'un Président élu au suffrage universel – de manière incontestable, de l'avis de tous les observateurs. Cette action a été saluée en son temps par tout le monde.

Quand il s'est agi du coup d'État de novembre 2001, de ses conséquences et répercussions, des réunions au sommet des différentes organisations régionales et sous-régionales se sont tenues : d'abord une réunion de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le 3 décembre 2001, où il a été décidé de la formation d'une force de maintien de la paix et de la sécurité en Centrafrique, après consultation de l'ONU par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA); ensuite la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) les 4 et 5 décembre 2001, qui a pris acte des conclusions du Sommet de Khartoum; le Sommet de Brazzaville, le 16 janvier 2002, où il a été décidé de la création d'une commission ad hoc pour la crise tchado-centrafricaine; la huitième session ordinaire au niveau ministériel de l'organe central du Mécanisme de l'Union africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à Tripoli, le 26 janvier 2002, qui a exhorté le Conseil de sécurité de l'ONU à envisager la possibilité de déployer d'urgence une force de maintien de la paix pour consolider la paix et la sécurité en Centrafrique; enfin, le Sommet des chefs d'État et de délégation de la CEMAC, le 2 octobre dernier, sur la crise tchado-centrafricaine, dont le communiqué a fait l'objet d'une déclaration du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/28) le 18 octobre 2002, à l'issue de la 4627e séance. Nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité a apprécié ce communiqué final. D'ailleurs, je vous apprends, Monsieur le Président, que je suis porteur d'un message qui vous est destiné à ce sujet.

J'observe qu'à l'issue de toutes ces réunions extraordinaires et ordinaires, il est affirmé chaque fois la nécessité soit de créer un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement du conflit, soit de les faire agir, mais les rendre opérationnels fait souvent problème car ces mécanismes ne disposent pas de moyens appropriés.

La seconde observation concerne l'existence de ces mécanismes à l'intérieur de chaque organisation – continentale, régionale et sous-régionale – comme l'Union africaine, la CEN-SAD, la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), à certains desquels il est parfois fait grief d'une certaine inertie, laquelle s'explique par l'absence de ratification de ces documents. En ce qui concerne le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), l'Assemblée nationale centrafricaine débattra incessamment de ce projet au cours de sa session en cours. Cependant, j'aimerais ajouter que ces différents mécanismes doivent travailler en synergie pour une meilleure efficacité, car la tâche est immense.

À l'attention des organisations économiques et financières internationales, ainsi que de la communauté internationale, je voudrais rappeler, pour terminer, que la République centrafricaine est bien un État postconflit. Ce n'est pas une vue de l'esprit, quand on voit les destructions consécutives aux mutineries et aux coups d'État récurrents, tant sur le plan des infrastructures économiques et sociales que sur celui des vies perdues. Les observateurs qui ont visité la République centrafricaine depuis 1997 peuvent en témoigner. Les différents gouvernements postconflit de la République centrafricaine ont manifesté et manifestent toujours la ferme volonté de s'en sortir, mais le paramètre des pays postconflit n'est pas souvent pris en compte lorsqu'il s'agit d'apprécier la situation de notre pays. Pourtant, le Conseil de sécurité ne cesse d'appeler l'attention de la communauté internationale et des institutions et organisations internationales de développement sur le cas de la République centrafricaine. Nous sommes cependant reconnaissants pour ce qui s'est fait déjà, mais on peut faire un peu plus, étant entendu qu'à moyen et long terme, seuls les Centrafricains et Centrafricaines seront, en partenariat, les vrais acteurs du développement de leur pays.

La tâche de reconstruction socioéconomique a besoin aujourd'hui d'un environnement stable et paisible, afin que les actions de lutte contre la pauvreté puissent produire des effets par une dynamique de développement durable. La paix, la démocratie et la stabilité doivent se fonder sur un front social apaisé. Prétendre le contraire est irréaliste. La République centrafricaine ne dispose pas pour le moment d'atouts suffisants pour calmer ce front social – paiement des salaires, pensions, bourses, etc. Ces observations reviennent d'ailleurs d'une manière récurrente dans les rapports du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine. Ne pas les intégrer dans le cadre du renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité est prendre un risque grave.

Le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité d'Afrique centrale s'est réuni récemment, en août dernier, à Bangui. Nous sommes aujourd'hui heureux d'en assurer la présidence, jusqu'à la prochaine réunion, qui se tiendra aussi de nouveau, à Bangui, avec l'espoir d'un bilan positif des recommandations et des résolutions de la précédente réunion. Les participants ont su mesurer les efforts de mon pays dans la contribution de la préservation de la paix dans la sous-région. J'espère que dans six mois, leur séjour pourra leur faire découvrir le chemin parcouru.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la Francophonie, du Gabon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ping (Gabon) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration que S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères de la République du Congo, a faite au nom des pays membres de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEEAC). Je voudrais ensuite me féliciter de l'excellente initiative prise par le Cameroun, pays d'Afrique centrale, de convoquer, sous sa présidence, une réunion du Conseil de sécurité consacrée au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité. Cette initiative témoigne de l'engagement du Conseil à rechercher des solutions aux différents conflits qui entravent la paix, la stabilité et le développement de la sous-région.

La présente rencontre est une nouvelle opportunité pour examiner les progrès que nous avons réalisés ensemble dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, et nous accorder sur les moyens de renforcer notre coopération au moment où l'on observe des éclaircies dans le ciel de la sous-région de l'Afrique centrale, obscurci depuis plusieurs années par la persistance de multiples crises et conflits armés.

L'Afrique centrale évolue au rythme d'un double destin. Un destin d'abondance marqué par une sorte de providence divine qui a conféré à cette immense sous-région d'énormes richesses naturelles – diamant, cuivre, manganèse, pétrole, forêts – nécessaires non seulement à son propre développement, mais aussi à celui du reste de la planète. Ainsi le bassin du Congo, caractérisé par une biodiversité à la fois riche et abondante, constitue un atout majeur pour le développement des pays de la sous-région et une réserve écologique de la planète Terre – un véritable poumon de l'humanité.

Ce versant de bonheur contraste paradoxalement avec une autre constante, marquée tant par de multiples crises et conflits armés que par des fléaux tels que la tuberculose et le VIH/sida, et une pauvreté sans cesse croissante. Il va de soi que dans un tel contexte, les atouts dont dispose la sous-région risquent d'être durablement compromis si rien n'est fait pour appuyer les efforts que nos États déploient en vue d'apporter des réponses idoines aux multiples maux auxquels ils font face.

Si les conflits actuels persistaient, ils pourraient aussi avoir des effets négatifs graves, d'abord sur les autres régions limitrophes, puis sur l'ensemble du continent, et, enfin, sur le reste de la planète. Il y a donc urgence pour la communauté internationale, incarnée par les Nations Unies, de polariser toute son attention sur cette sous-région afin d'aider au rétablissement de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi il est nécessaire de consolider la coopération entre le système des Nations Unies et les États de notre sous-région. Cette coopération s'est d'ailleurs développée depuis l'adoption le 6 décembre 1991 par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 46/37 B créant le Comité consultatif permanent chargé des questions de paix et de sécurité en Afrique centrale. En effet, nous avons, avec l'assistance de ce Comité, mis en place au sein de la CEEAC, plusieurs mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, qui méritent l'appui de la communauté internationale. Parmi les plus importants figurent le Conseil de paix et de sécurité (COPAX), la Force multilatérale de l'Afrique centrale (FOMAC), le Conseil de défense et de sécurité, et le Mécanisme d'alerte rapide des pays de l'Afrique centrale (MARAC). Outre ces mécanismes, nous avons aussi dans le cadre de ce Comité, adopté plusieurs recommandations et décisions destinées à promouvoir et à renforcer la paix en Afrique centrale. Nous avons entrepris ensemble des actions multiformes dans les domaines aussi variés que le respect et la consolidation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, l'élaboration d'instruments juridiques de sécurité collective, le renforcement de la coopération sous-régionale dans le domaine de la sécurité par l'organisation de plusieurs manoeuvres et exercices militaires conjoints dans nos différents États. Toutes ces initiatives montrent à l'évidence que le Comité consultatif permanent est le cadre privilégié de notre action commune dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement de la sous-région.

Ce Comité étant une émanation des Nations Unies, son budget ne doit pas, à notre sens, être laissé à la seule responsabilité des États de la sous-région, déjà confrontés à un lourd endettement et à d'énormes difficultés économiques et financières. Dans ces conditions, ne serait-il pas judicieux d'inscrire le financement des programmes de ce Comité au budget ordinaire de l'ONU? Cela permettrait au Comité consultatif d'être doté de moyens matériels et financiers conséquents et de devenir ainsi l'instrument charnière d'une coopération plus efficace et plus concrète entre l'ONU et les États de l'Afrique centrale. Il pourrait ainsi être non seulement un cadre de réflexion et de proposition, mais aussi, et surtout, un moyen d'action et de coordination de nos initiatives communes dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a pu noter les propres efforts de médiation que les pays d'Afrique centrale, en coopération avec d'autres pays, ont déployé pour apaiser les tensions dans la sous-région, notamment en République démocratique du Congo, en République du Congo, en Angola, au Rwanda, au Burundi, au Tchad et en République centrafricaine. Au-delà de ces efforts de médiation, nous avons accéléré le processus d'intégration économique et sociale sous-régionale, en développant une coopération transfrontière, sous-tendue par la miss en oeuvre des programmes communs de développement. Cette politique d'intégration a débouché sur la création de deux organisations internationales concentriques à vocation sous-régionale, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Le Gabon, sous la direction de son Président, a été au coeur de ces efforts diplomatiques. Comme chacun le sait, S. E. El Hadj Omar Bongo a mené plusieurs négociations de paix dans la sous-région. Aujourd'hui encore, il travaille avec le Vice-Président Zuma, de l'Afrique du Sud, à la consolidation du processus de réconciliation nationale en cours au Burundi. C'est aussi à son initiative que les chefs d'État de la CEMAC viennent de se réunir le 2 octobre 2002 à Libreville pour examiner la situation qui prévaut entre la République centrafricaine et le Tchad.

Il a été décidé à cette occasion de l'envoi d'un contingent de 300 à 350 hommes composé de Gabonais, de Camerounais, de Congolais, d'Équato-Guinéens et de Maliens. Ce contingent sera, notamment, chargé de l'observation de la sécurisation de la frontière entre les deux pays. Une importante réunion entre les autorités militaires des pays concernés se tient en ce moment même à Libreville, autour du chef d'état-major des forces armées gabonaises. Mais nous attendons une réponse rapide aux demandes d'assistance et d'appui logistique que nous avons formulées auprès de la communauté internationale dans son ensemble.

Aux efforts du Président Bongo se sont ajoutés ceux des autres chefs d'État africains, animés par la volonté d'établir un climat de confiance et de renforcer l'esprit de dialogue, de concertation, de fraternité et de solidarité qui caractérise notre identité. La mise en place en République centrafricaine, en janvier 1997, d'une mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB) et en mars 1998 de la Mission des Nations Unies dans ce même pays, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), dont les forces étaient placées sous le commandement d'un officier général gabonais, sont l'illustration de cette nouvelle volonté des dirigeants de notre sous-région de régler par des voies pacifiques les différends.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de se réjouir de l'évolution positive de la situation en République démocratique du Congo, grâce notamment à la signature des accords de Luanda et de Pretoria qui ont permis le retrait effectif des troupes étrangères. Il en est de même de la situation en Angola marquée par la fin de la plus longue guerre d'Afrique et la signature en avril 2002 d'un mémorandum d'accord additionnel au Protocole de Lusaka entre les forces gouvernementales et celles de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA).

Nous voudrions toutefois relever que ces efforts déployés par nos États resteraient lettre morte s'ils ne recevaient pas de la part de la communauté internationale, et plus particulièrement des Nations Unies, un appui conséquent sur le plan matériel, humain et financier. C'est pour cette raison qu'il est plus que jamais nécessaire que l'ONU renforce les capacités de nos États en matière de maintien de la paix. Pour y parvenir, il conviendrait d'élaborer des stratégies mettant l'accent sur la formation, l'organisation d'exercices conjoints de maintien de la paix et surtout la création de partenariats entre les donateurs et les pays pourvoyeurs de contingents.

Dans le processus de consolidation de la paix après le conflit, il est un aspect sur lequel nous aimerions insister : le financement de la reconstruction des pays déstabilisés par les conflits. Les institutions financières internationales, en l'occurrence le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont un rôle déterminant à jouer. Elles doivent assouplir et adapter leurs conditionnalités pour des pays, comme la République centrafricaine, engagés dans un processus de reconstruction et de réconciliation nationales, en privilégiant des programmes d'ajustement structurel et de financement qui sont en osmose avec les objectifs de paix.

Nous nous réjouissons de la présence parmi nous de M. Mbi, représentant de la Banque mondiale. Sa participation au présent débat montre bien que les problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales ont une incidence sur le développement. Il n'y a pas de développement sans paix.

Ainsi, au-delà du financement de la reconstruction des pays sortant d'un conflit, nous devons ensemble trouver des réponses globales aux questions de sécurité en Afrique centrale. Il importe pour cela de poser les fondements économiques et sociaux d'une paix durable dans l'ensemble de la sous-région. Il s'agit des dividendes de la paix dont parlait tout à l'heure M. Mbi.

Je voudrais ajouter que dans le cas d'un pays comme la Centrafrique, exiger qu'avant de conclure un programme avec ce pays, il faille que ce pays règle ses dettes alors que l'on sait qu'il en est incapable, est un peu hypocrite. Les efforts de la communauté internationale, et plus particulièrement des donateurs,

doivent consister à offrir aux pays de l'Afrique centrale les moyens dont ils ont besoin pour éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable pour tous. La paix est possible en Afrique centrale. La volonté politique d'y parvenir existe.

Au-delà de la tragédie qui plane dans la sous-région de l'Afrique centrale, les signes d'espoir et de réconfort sont légion. Nos dirigeants et nos peuples ont su capter le vent de paix qui parcourt l'Afrique. Ils n'ont qu'un seul message, la paix et le développement du continent, comme l'atteste le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'élan vers la réalisation de ces deux objectifs, à savoir la paix et le développement, doit être imprimé conjointement par les États de l'Afrique centrale et le système des Nations Unies.

Dynamisons donc notre coopération en prenant ensemble des décisions concrètes, en joignant nos efforts communs et surtout en coordonnant nos actions en faveur d'une paix durable en Afrique en général et dans la région de l'Afrique centrale, en particulier. C'est seulement ainsi que la communauté internationale permettra à l'Afrique de relever les multiples défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

Le Président : Je remercie le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Gabon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais, avant toute chose, vous remercier d'avoir bien voulu faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil un point sensible et capital, à savoir : « la paix et la sécurité en Afrique centrale ». Au travers de votre personne, je remercie tout le Conseil, pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à l'évolution de la situation géopolitique et de sécurité dans cette sous-région ballottée, voici des décennies par des conflits. Au demeurant, il suffit de consulter l'ordre du jour du Conseil pour constater que, régulièrement, les questions concernant l'Afrique centrale et les Grands Lacs – l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, pour ne citer que ces États – demeurent au centre de vos constantes préoccupations.

La potentialité conflictuelle dans notre région est illustrée notamment par les faits suivants. D'abord, sept des 11 pays de la région sont en proie à des conflits désastreux et ruineux; cinq des 12 missions onusiennes de maintien, de consolidation ou de rétablissement de la paix en cours sur le continent y sont établies; six sur 20 des Représentants et Envoyés spéciaux ou personnels du Secrétaire général en Afrique se trouvent en Afrique centrale.

À ce propos, ma délégation adhère totalement à l'intervention de mon collègue de la République du Congo, qui a exposé avec éloquence et clarté les préoccupations majeures de notre sous-région.

Mon propos portera successivement sur la problématique de la paix en Afrique centrale, les mécanismes de coopération entre le système des Nations Unies et les États de la région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité, leur portée réelle ainsi que les perspectives actuelles.

Concernant la problématique de la paix en Afrique centrale, il convient de souligner que depuis trop longtemps, la région de l'Afrique centrale est secouée par des conflits violents qui engendrent des souffrances humaines sans précédent et font obstacle au développement de la région. La communauté internationale, en l'occurrence à travers les Nations Unies, s'efforce d'aider les pays de la région, d'alléger les souffrances des populations, à trouver et appliquer des solutions négociées à cette situation.

Dans une partie importante de l'Afrique centrale à laquelle appartiennent certains États ici présents, les Nations Unies ont manifesté leur volonté de s'associer à une action d'envergure en vue de s'attaquer, de manière globale, aux causes profondes des problèmes, des conflits et de l'instabilité et de promouvoir une paix et un développement durables de cette région, notamment en préconisant l'urgente convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Dans notre région, les situations conflictuelles sont en grande partie la conséquence d'une longue accumulation de problèmes complexes et interdépendants comme la mauvaise gouvernance,

l'absence de démocratie, l'accaparement du pouvoir politique par un individu ou un groupe ethnique, l'exclusion érigée en politique, une corruption généralisée, le népotisme, la violation des droits fondamentaux de l'homme et une misère toujours plus profonde. Ces facteurs, de loin négatifs, expliquent le retour cyclique de la violence politique et ethnique et l'instabilité pratiquement permanente dont souffre la région. Ils expliquent aussi le fait que, malgré l'existence d'immenses ressources minières, hydrauliques et agricoles, notre région tarde à engager son développement économique et social, ainsi que son intégration économique. Divers facteurs font que les ramifications de ces conflits prennent ainsi des dimensions régionales, en raison des tensions entre États et des retombées au-delà des frontières nationales considérées.

Les conséquences de cette situation sont notoires, très sérieuses et fort préoccupantes, à savoir, entre autres, une grande crise sociale et une dévalorisation de la vie humaine consécutive à des dizaines d'années d'oppression brutale de la population, des massacres et autres formes plus abjectes de violation des droits de l'homme; la dégradation et le vieillissement de l'infrastructure et des installations de production; les ravages infligés à l'économie, la criminalisation des économies et l'émergence d'importantes économies parallèles; une déqualification de la société ainsi qu'une délocalisation de la main-d'oeuvre; des retombées négatives sur la coopération et le développement régional; une crise humanitaire à long terme; au total, une situation générale très précaire et explosive.

Afin d'instituer les mécanismes de coopération entre les États de la région susceptibles de mettre fin à cette grave situation, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) avaient décidé de solliciter l'appui de l'Organisation des Nations Unies et ce, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Leur proposition qui avait pour objectif principal la paix et le progrès dans la région prévoyait un ensemble d'activités visant à favoriser et à promouvoir la confiance, la sécurité et le développement dans le cadre de la CEEAC.

Parmi ces activités, nos États envisageaient déjà la création d'un climat de paix et de coopération constructif entre les États membres de la communauté, conditionné par des relations stables et prévisibles basées sur la confiance mutuelle entre États de la région; l'adhésion aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, centrés autour de la paix, du règlement pacifique des différends, de la promotion humaine et des droits de l'homme; la recherche de conditions de paix permanentes et la solidarité entre les États et les peuples d'Afrique centrale.

Eu égard à cette demande et à la responsabilité générale de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, une Conférence sur la promotion de la confiance, de la sécurité et du développement dans le cadre de la CEEAC a été organisée à Lomé (Togo), du 15 au 17 février 1998, laquelle avait identifié des mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et à promouvoir le développement dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à savoir, notamment : la formulation d'un cadre juridique relatif à un système de défense collectif sous-régional, y compris la mise sur pied d'une force armée à participation collective; la création d'un centre d'études stratégiques à vocation militaire, l'organisation d'exercices militaires conjoints et de patrouilles mixtes; la création d'un Comité permanent de crise chargé de la prévention et du règlement pacifique des différends; la promotion de rencontres périodiques des ministres des affaires étrangères et/ou de la défense, l'intensification de la coopération diplomatique par l'ouverture d'ambassades et de consulats, l'établissement de lignes rouges entre chefs d'État de la région et la conclusion de traités des frontières. La Conférence de Lomé avait aussi reconnu qu'une plus grande collaboration entre les États de la sous-région en matière de sécurité et défense contribuerait à renforcer la confiance et accélérerait le processus de développement économique et social des États membres, conformément au Traité constitutif de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Nous savons gré au système des Nations Unies dans son ensemble de nous avoir accompagné dans cet effort, notamment par la création, en mai 1992, du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, avec pour but de promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique centrale, à travers les mesures de confiance, la limitation des armements ainsi que le désarmement. Le programme d'action du Comité prévoit un ensemble de mesures à prendre dans le domaine de la diplomatie

préventive, de l'édification de la paix, du rétablissement et du maintien de la paix ainsi que de la conformité et de la vérification.

Parmi les plus importantes décisions prises par les États membres de la CEEAC, sous l'égide du Comité consultatif permanent, figurent le Pacte de non agression, adopté, en septembre 1993, à Libreville (Gabon) et signé, le 8 juillet 1996, à Yaoundé (Cameroun); la création du Mécanisme d'alerte rapide des pays de l'Afrique centrale (MARAC); la création de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC); la création de la Commission de défense et de sécurité des pays de l'Afrique centrale; la création, le 25 février 1999, à Yaoundé en République du Cameroun, d'un Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) dont les instruments ont été signés à Malabo (Guinée équatoriale), le 25 juin 2000; la création d'un Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie de l'Afrique centrale; la création d'un Parlement sous-régional en Afrique centrale.

C'est le lieu pour ma délégation d'exprimer toute notre satisfaction du travail phénoménal abattu par le secrétariat dudit Comité, lequel possède à son actif 18 réunions ministérielles et l'organisation de plusieurs conférences ou ateliers. Toutes ces réunions, séminaires et conférences ont adopté des recommandations et mesures aussi diversifiées que variées dans les axes prioritaires retenus par les États membres de la CEEAC sous l'égide du Comité. Ces recommandations et mesures concernent notamment la promotion et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, la création de conditions socioéconomiques viables, la promotion de la transparence dans la gestion de la démocratie, l'affermissement de l'intégration économique, la coopération transfrontalière, y compris en matière de transport, la coopération militaire et sécuritaire, y compris l'organisation de patrouilles mixtes et d'exercices préparatoires aux opérations de la démocratie participative, le règlement pacifique des différends, bref un ensemble des décisions et recommandations dont la liste serait trop longue.

Concernant la portée de ces actions, comme on peut s'en rendre compte, si au cours des dernières années, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CEEAC à travers le Comité a pu aboutir à l'adoption de nombreuses décisions pratiques et pertinentes destinées à promouvoir et à renforcer la paix dans la région, seules quelques-unes de ces recommandations et décisions ont été mises en oeuvre, l'essentiel restant à faire. Du reste, plusieurs sinon toutes les institutions créées dans le cadre de cette coopération ne sont pas encore fonctionnelles.

Qui plus est, même si certains de nos États jouissent en effet d'une situation sécuritaire que l'on pourrait qualifier de stable, la plupart demeurent en butte aux graves problèmes économiques et sociaux et connaissent des conflits internes ou internationaux. Ces pays sont soit en état de belligérance ouverte, soit encore sont en processus de négociation et de pacification, soit enfin viennent d'achever un processus électoral après des années de troubles dont les séquelles sont toujours patentes. À l'ensemble de la région se posent un certain nombre de problèmes persistants, en l'occurrence : la surveillance commune des frontières en raison du caractère transfrontalier des conflits; le désarmement des groupes armés; la circulation des armes légères et de petit calibre; le grand banditisme transnational; l'application de solutions durables aux problèmes des réfugiés, conformément aux conventions internationales pertinentes en la matière; et enfin, évidemment, de graves problèmes de développement économique et social, de la pauvreté ainsi que de la promotion et de la jouissance des droits de l'homme.

Au total et le moins que l'on puisse dire, les structures de coopération existantes n'ont pas permis une intégration physique, économique et politique véritables, du fait notamment de la persistance des conflits, de l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines, en particulier celles orientées vers la dynamique de l'intégration, ainsi que d'une très lente mise en oeuvre des engagements politiques pris au plus haut niveau en la matière. Concernant les perspectives, et au regard de tout ce qui précède, il appert que les défis à relever restent encore entiers. Les stratégies à adopter doivent être multiformes et prendre en compte les dimensions internes et externes des problèmes, si l'on veut qu'elles débouchent sur des solutions durables et sur un retour de la sécurité, de la paix et du développement dans la région.

Cependant, pour la première fois depuis longtemps, des perspectives de retour à la paix se dessinent aujourd'hui dans la plupart des États concernés, comme l'ont rappelé tout à l'heure mes collègues. Le Conseil de sécurité est donc

particulièrement sollicité pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'encourager, d'accompagner, d'accélérer et de consolider ces évolutions positives pour rendre irréversible le processus de paix ainsi amorcé.

Dans ce cadre, les accords et protocoles de paix signés entre les divers belligérants dans la région devraient être perçus comme des succédanés méritant, pour produire des effets durables, d'être nécessairement appuyés par diverses mesures de confiance entre États ou en leur sein. Ainsi, au plan régional, le système des Nations Unies devrait venir en aide à chacun des États de l'Afrique centrale afin de leur permettre de promouvoir et d'asseoir les objectifs poursuivis par les Chartes des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment en prenant des mesures tendant à affermir la concorde nationale, la paix, la sécurité, la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement économique appuyés par la transparence dans la gestion, la gouvernance, la lutte contre la corruption et la coopération régionale.

Le système des Nations Unies pourrait également aider les États de la région dans la mise en oeuvre des décisions et recommandations prises sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), à travers la coopération régionale, ainsi que celles adoptées dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies ayant trait à l'appui aux processus de règlement des conflits, à la consolidation de la paix, à l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'à toutes les mesures jugées nécessaires.

Nous pensons que les priorités devraient s'accorder aux considérations suivantes : la création d'un système efficace de réponse de l'Afrique centrale aux conflits qui la déchirent, à savoir, entre autres, la création du Mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale (MARAC), d'une part, et, de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC), d'autre part; le partenariat avec le système des Nations Unies dans le cadre de la formation aux opérations de maintien de la paix et de la création d'unités militaires rompues à cette tâche; le partenariat avec la structure des femmes de l'Afrique centrale pour la paix et sécurité, compte tenu du rôle largement reconnu des femmes dans les processus de retour de paix durable; l'assistance humanitaire en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier les mesures concernant leur intégration, leur réinsertion, et la réhabilitation de leur habitat; l'appui conséquent matériel et financier à l'exécution des programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation (DDRR).

C'est le lieu pour ma délégation de saluer la Banque mondiale pour son heureuse initiative de proposer un programme de démobilisation et de réintégration qui touche plusieurs pays africains, y compris ceux qui n'appartiennent pas à l'Afrique centrale. Je me joins à mes collègues pour saluer la présence de M. Mbi, Directeur régional de la Banque mondiale.

En général donc, une implication accrue du système des Nations Unies dans ces processus est hautement requise et doit être encouragée dans toutes ses dimensions humaine, institutionnelle voire financière. C'est pour cela que ma délégation apprécie et appuie l'initiative de la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement des Grands Lacs qui devra proposer une thérapeutique susceptible d'arrêter le cycle des violences et de permettre le développement de la région.

Au plan national, avec cinq ans d'occupation étrangère, précédée de plusieurs années d'une gestion chaotique, et en prenant en compte l'évolution actuelle marquée par la signature des accords de paix entre la République démocratique du Congo, d'une part, le Rwanda et l'Ouganda, d'autre part, des nouvelles perspectives de paix avec le Burundi, ainsi que l'organisation prochaine du dialogue national inclusif, au nom du Président de la République, le général-major Joseph Kabila, ma délégation appelle l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'un appui décisif de l'ONU à notre pays pour lui permettre d'achever le processus de paix par le recouvrement de l'intégrité territoriale, la réconciliation nationale et l'installation de nouvelles institutions démocratiques.

Ma délégation attire aussi l'attention du Conseil sur l'urgence d'une assistance postconflit à la République démocratique du Congo pour lui permettre de restaurer son économie, ses infrastructures et son écosystème et de renforcer ses capacités institutionnelles et humaines. À très court terme, le renforcement de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) après l'amorce du retrait des troupes d'agression, et le soutien aux efforts entrepris pour la

tenue et la réussite d'un dialogue inclusif qui devra aboutir à la réconciliation nationale par l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes, revêt un caractère urgent et crucial.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Santiago Nsobeya Efuman, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la Guinée équatoriale, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Nsobeya Efuman (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de présider la présente séance du Conseil, et d'être le digne fils et représentant de la République du Cameroun, pays voisin de la Guinée équatoriale avec lequel elle entretient d'excellentes relations d'amitié et de bon voisinage. Votre présence au Conseil de sécurité honore la Guinée équatoriale et, bien sûr, toute la région de l'Afrique centrale.

Je souscris également à la déclaration de M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères de la République du Congo, qui s'est exprimé en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Cela étant dit, je souhaiterais également associer la Guinée équatoriale aux paroles d'appréciation et aux félicitations bien méritées qui vous ont été adressées pour la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous souhaiterions également remercier chacun des membres du Conseil de sécurité.

Nous souhaiterions en particulier remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et, à travers lui, tous les organismes du système des Nations Unies, qui fournissent, directement ou indirectement, une contribution inestimable pour atteindre l'objectif de la présente séance du Conseil de sécurité.

À l'instar des orateurs précédents, la Guinée équatoriale se félicite vivement de cette initiative judicieuse et inédite visant à consacrer une séance du Conseil de sécurité à l'examen approfondi de cette question épineuse liée à la nécessité de plus en plus urgente de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et la sous-région de l'Afrique centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Par conséquent, je voudrais souligner que pour la République de Guinée équatoriale, dont le Gouvernement ne ménage aucun effort pour maintenir la paix et la stabilité dans le pays, cette séance réaffirme et atteste de façon concrète la grande responsabilité et le rôle fondamental que la Charte des Nations Unies accorde au Conseil de sécurité en tant qu'organe chargé de garantir la paix et la sécurité internationales, où qu'elles se trouvent menacées. Cette séance est axée sur cette tâche et sur la préoccupation que suscite la situation alarmante qui règne dans la sous-région d'Afrique centrale, région qui souffre profondément de la prolifération et de la persistance des crises, des conflits et des foyers de tension présumés ou déclarés qui constituent, indiscutablement, une menace collective réelle pour la paix et un grave obstacle aux efforts considérables que les États de la sous-région ne cessent de déployer afin de relever les défis auxquels leurs pays sont confrontés dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement politique, économique et social au bénéfice de leur peuples respectifs.

Il est encore plus significatif que la présente séance du Conseil de sécurité ait lieu à un moment particulièrement complexe sur la scène internationale, moment qui se caractérise par des menaces à la paix et des foyers de tension dans la sous-région d'Afrique centrale, dont j'ai déjà parlé et que nous connaissons tous. Je ne vais pas citer les noms de tous les pays frères d'Afrique centrale qui sont touchés par ces situations de crise, parce qu'il n'y aucun plaisir à voir les noms de ces pays figurer constamment sur la liste des pays victimes de situations de crise. Nous espérons que les noms de ces pays d'Afrique centrale victimes de crises et de conflits pourront bientôt faire partie des pays qui connaissent la paix et la stabilité et dont les citoyens jouissent du progrès après tant d'années de souffrances.

L'Afrique centrale, qui dispose d'un très grand nombre de ressources naturelles et a une population de plus de 100 millions d'habitants, ne peut rester indéfiniment plongée dans l'instabilité. C'est la raison pour laquelle la Guinée équatoriale, sans s'attarder sur tous les éléments de la situation intenable qui règne en Afrique centrale – situation dont les incidences politiques, économiques et sociales ont déjà été décrites devant le Conseil –, souhaite remercier le

Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale pour le travail important qu'il a accompli au cours des 10 dernières années, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Par vocation et par conviction, la Guinée équatoriale s'est associée pleinement à cette dynamique afin d'apporter sa modeste contribution à la quête de paix et à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique centrale. Dans ce contexte, la Guinée équatoriale s'est félicitée de la convocation dans la ville de Bata, du 18 au 21 mai 1998, de la Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale, à l'occasion de laquelle le parlement sous-régional d'Afrique centrale a été créé sur l'initiative du Président de la Guinée équatoriale, Obiang Nguema Mbasago. Cette institution est chargée d'associer les peuples au règlement de toutes les questions qui les intéressent, afin de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir la paix et l'entente entre les États de la sous-région d'Afrique centrale et afin de constituer simultanément un mécanisme privilégié pour la concertation et le dialogue, dans le but de promouvoir les valeurs démocratiques dans la sous-région d'Afrique centrale.

La Guinée équatoriale s'est également félicitée de voir que le Comité consultatif permanent avait convoqué un certain nombre de réunions ministérielles importantes ainsi qu'un séminaire de haut niveau, qui s'est tenu à Yaoundé du 19 au 21 juillet 1999, sur l'application du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce séminaire a été consacré à la promotion d'une démocratie participative, au règlement pacifique des conflits, aux relations de bon voisinage, à la lutte contre le trafic illicite et la prolifération des armes légères, à la coopération en matière de défense et de sécurité, à la promotion du droit international humanitaire, à la création d'un mécanisme de maintien et de rétablissement de la paix, à la promotion de la bonne gouvernance, au développement durable et au renforcement de la coopération sous-régionale. La Guinée équatoriale s'est également félicitée de la convocation de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères en Afrique centrale, qui s'est tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999.

Pleinement conscient des défis auxquels est confrontée la sous-région d'Afrique centrale, depuis le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui s'est tenu à Libreville, dans la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, mon pays, n'a ménagé aucun effort au cours de ces trois dernières années afin d'apporter sa modeste contribution au processus de relance de la CEEAC dans le but de mettre en marche les mécanismes dont dispose la Communauté, dans le cadre d'un effort collectif entrepris par tous les pays membres pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Parmi les initiatives prises, il faut citer le pacte de non-agression qui a été signé entre les États de la CEEAC et la création du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale; la Force multinationale de l'Afrique centrale; le mécanisme d'alerte rapide des pays de l'Afrique centrale; et la création d'un centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

Pour que ces mécanismes soient vraiment opérationnels, la CEEAC s'est adressée à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle établisse les bases d'une coopération qui soit plus en rapport avec les défis actuels et les défis futurs. La CEEAC a obtenu le statut d'observateur auprès de l'ONU depuis deux ans et elle a établi un cadre important de coopération qui permet de relancer une plus grande coopération au niveau sous-régional ainsi qu'avec le système des Nations Unies. Par ailleurs, la CEEAC a jeté des ponts pour la collaboration souhaitée avec l'Union européenne et toute la communauté internationale.

À cet égard, la Guinée équatoriale voudrait redire qu'elle souhaite que cette coopération puisse se poursuivre, d'autant que nous voyons apparaître à l'horizon des perspectives encourageantes de solution pacifique des conflits. Il semblerait par ailleurs que les foyers de tension soient en train de disparaître dans la sous-région d'Afrique centrale.

La Guinée équatoriale, convaincue que la démocratie n'est pas un évènement mais plutôt un processus, est tout à fait persuadée que la paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions indispensables pour rétablir et consolider des démocraties, renforcer la culture de défense du respect de la dignité de l'être humain, et parvenir au progrès et

à la prospérité auxquels ont droit les populations de nos pays.

Le Gouvernement de la Guinée équatoriale est également pleinement convaincu que la paix, le dialogue et la tolérance sont des éléments essentiels pour promouvoir la coexistence et l'harmonie entre les peuples et les nations. C'est la raison pour laquelle la Guinée équatoriale a la ferme volonté de faire de la sous-région d'Afrique centrale une zone de paix, de stabilité et de coopération. À cet égard, nous insistons et nous continuerons d'insister pour que l'on ait toujours recours au dialogue et aux négociations pacifiques.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer à cette importante séance du Conseil de sécurité la détermination du Gouvernement de la Guinée équatoriale de continuer à progresser afin de consolider l'état de droit, la démocratie et afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Je souhaiterais également faire savoir au Conseil que le 12 octobre dernier, à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de l'indépendance de notre pays, le Président de la République de Guinée équatoriale, M. Obiang Nguema Mbasago, a accordé la grâce présidentielle et par conséquent l'amnistie à la majorité des personnes qui avaient été condamnées et privées de leur liberté par la justice de notre pays en raison de divers crimes et délits. Cet acte magnanime est la preuve de la politique lancée par mon gouvernement en faveur de la réinsertion sociale de tous les fils et filles de la Guinée équatoriale, car le Président de la République de Guinée équatoriale estime que ces mesures sont précisément de nature à contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans le pays.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – ainsi que les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – s'alignent sur cette déclaration.

Permettez-moi de féliciter la présidence du Conseil d'avoir organisé cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité. Je voudrais également remercier le Président du Conseil de m'avoir donnée la possibilité d'intervenir au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne est d'avis qu'il est nécessaire d'examiner de plus près les possibilités de renforcer l'intégration et la coopération régionales dans la région de l'Afrique centrale. L'intégration et la coopération régionales favoriseraient l'intégration des pays de l'Afrique centrale dans l'économie mondiale et joueraient un rôle déterminant dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Cela permettrait aux pays concernés de régler les problèmes qui dépassent leurs frontières, en particulier dans le domaine de l'environnement comme de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles.

Les organisations sous-régionales de la région de l'Afrique centrale pourraient être des pièces maîtresses importantes de l'intégration politique et économique régionale et pourraient contribuer à asseoir la paix et la prospérité. Mais une condition préalable importante de la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité économique régionales, c'est l'existence d'une véritable volonté politique de coopération parmi les États de l'Afrique centrale. À cet égard, l'Union européenne est heureuse de constater que tout indique un renforcement du sentiment de responsabilité collective vis-à-vis de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'Afrique centrale.

Au niveau régional, la création récente de l'Union africaine, ainsi que l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, constituent des initiatives positives vers le renforcement des capacités de l'Afrique à prévenir et à gérer tous les aspects des conflits en consolidant les initiatives régionales et sous-régionales existantes. Si ce sentiment croissant de responsabilité et de contrôle régionaux continue de se développer et se manifeste par une véritable volonté politique de coopération, alors, d'autres pays et l'ONU devraient aider à renforcer les capacités institutionnelles de la région et à coopérer étroitement avec elles. L'Union européenne est pleinement décidée à travailler en liaison étroite et à tous les niveaux avec l'ONU et la région.

Avec l'Accord de Cotonou, l'Union européenne a établi des partenariats contractuels à long terme avec

les pays de la région de l'Afrique centrale. L'un des domaines de priorité de l'Accord est l'appui à l'intégration et à la coopération régionales. Nous avons notamment entamé des négociations en vue de conclure des accords de partenariat économique régional. Ceux-ci renforceront les liens entre l'Union européenne et les États de l'Afrique centrale, en totale conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, et favoriseront l'intégration régionale.

Outre l'Accord de Cotonou, il faut noter aussi que l'Union européenne a lancé ou favorisé un certain nombre d'autres initiatives en matière de prévention et de gestion des conflits en Afrique. En outre, des pays membres de l'Union européenne ont contribué au maintien de la paix en Afrique, tant au niveau financier qu'en participant à des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Permettez-moi simplement d'ajouter que l'Union européenne suit l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs et examine la possibilité d'organiser une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que l'Union européenne est engagée à renforcer les capacités régionales de l'Afrique centrale afin d'asseoir la paix, la démocratie et la stabilité économique. L'Union européenne est prête à coopérer pleinement dans cette tâche avec le système des Nations Unies et l'Afrique centrale.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier très sincèrement le Président du Conseil d'avoir organisé et de présider cette importante séance. Nous souhaiterions également dire à quel point nous apprécions la participation de haut niveau qui caractérise ce débat, preuve de l'énormité des défis que nous, membres de la communauté internationale, devons relever dans la région de l'Afrique centrale, et preuve également de notre désir commun d'aider cette région d'importance critique et de renforcer la coopération entre elle et le système des Nations Unies.

Nous ne pouvons pas discuter des moyens de renforcer la coopération entre la communauté internationale et la région de l'Afrique centrale, avec tout ce qu'elle représente en termes de capacités et de ressources potentielles, sans nous arrêter sur les principaux foyers de conflit qui touchent cette région, et sans nous entendre sur les moyens d'y mettre fin. De ce point de vue, la délégation égyptienne aimerait mentionner un certain nombre de points précis qui doivent, à notre avis, être mis en relief lorsqu'on examine les conflits armés en cours dans la région.

Premièrement, le conflit en République démocratique du Congo est le conflit principal, car il jette une ombre sur toutes les tentatives visant à établir la paix dans la région des Grands Lacs en particulier, et dans la région de l'Afrique centrale en général. Nous pensons donc que les principaux efforts déployés par la communauté internationale et, plus précisément, les initiatives du système des Nations Unies devraient s'attacher à trouver une solution globale et durable à ce conflit, de telle manière que cela permette de remédier à tous les autres problèmes de la région sur le plan de la sécurité, du développement économique et de la situation humanitaire.

Deuxièmement, et en conséquence, nous invitons le Conseil de sécurité à élargir rapidement la composante militaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), pour la porter au chiffre de 8 700 membres, comme le recommande le dernier rapport du Secrétaire général. Nous espérons que l'ONU, en étroite coopération avec les pays fournisseurs de contingents, sera en mesure de déployer de nouvelles unités dans l'est du pays aussi rapidement que possible, afin de créer un environnement favorable au lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion destiné aux éléments des groupes armés qui ne sont pas partie à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Troisièmement, nous invitons la communauté internationale à user de son influence politique pour appuyer les accords récemment signés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Rwanda, et entre ce même gouvernement et l'Ouganda, à Pretoria et à Luanda respectivement, afin de garantir l'application pleine et coordonnée de leurs dispositions. Nous espérons que les négociations qui se déroulent actuellement entre le Gouvernement congolais et d'autres parties mèneront à une percée

immédiate qui posera les larges fondations sur la base desquelles le peuple frère congolais pourra jouir de la sécurité, de la paix et de la prospérité auxquelles il aspire.

Quatrièmement, nous devons dans le même temps examiner les autres foyers de conflit, qui demeurent allumés au nord de la République démocratique du Congo, en République centrafricaine, et à l'est, au Burundi. Nous invitons donc l'ONU à continuer d'appuyer les efforts faits dans la région en vue de parvenir à un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement du Burundi et le Front pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL), groupes rebelles qui ne participent pas au processus de paix d'Arusha.

Nous espérons que la communauté internationale envisagera d'appuyer les décisions de l'initiative régionale, au cas où les groupes rebelles continuent de faire montre d'intransigeance et de refuser de coopérer avec le Gouvernement de transition arrivé au pouvoir en novembre 2001.

Par ailleurs, nous invitons l'ONU à poursuivre son appui aux efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine par le truchement du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) à Bangui. Nous espérons que le Conseil de sécurité envisagera d'appuyer les initiatives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) à cet égard.

Si la communauté internationale déploie vraiment des efforts sérieux en vue d'appuyer les cadres de paix des trois pays mentionnés, de les encourager et d'atteindre les résultats escomptés, elle aura alors pris la première initiative pour établir des liens de coopération forts avec l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. L'instauration et le maintien de ce partenariat exigeront indubitablement que chaque partie fasse preuve de la volonté politique nécessaire et assume les obligations y afférentes, chacune dans les limites de ses capacités et conformément à ses responsabilités en vertu de la Charte.

Dans ce contexte, les aspects suivants devraient être pris en compte. Premièrement, il existe en Afrique centrale de nombreux cadres de coopération régionaux qui visent généralement à jeter les fondations de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein de ses États et entre eux. Nous estimons que l'ONU peut déployer davantage d'efforts pour consolider ces cadres et que le Conseil de sécurité devrait chercher à établir avec eux une relation institutionnelle. Dans ce contexte, nous tenons à mentionner le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, qui inclut un pacte de non-agression et un pacte d'assistance mutuelle. C'est une initiative qui mérite d'être louée et qui exige un appui politique de la part du Conseil de sécurité et un appui technique de la part du Secrétariat et des autres institutions spécialisées des Nations Unies, afin de la mettre en œuvre.

Deuxièmement, le flux illicite d'armes légères dans la région de l'Afrique centrale est le facteur le plus déterminant de l'éclatement et de la poursuite des conflits armés dans la région. Ainsi, l'ONU est priée d'accorder une plus grande attention à ce fléau et de mettre en place des programmes globaux permettant d'aborder le problème dans sa dimension régionale. À cet égard, nous nous félicitons de la mission effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement dans la région des Grands Lacs en mars dernier pour évaluer la portée, la nature et les effets de la circulation et de l'emploi des armes légères dans la région. Nous invitons également la communauté internationale à contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie élaborée à cette fin aux niveaux régional et national dans les États concernés. Nous souscrivons également à la proposition précédemment faite par le Secrétaire général de donner au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique un rôle plus proéminent pour promouvoir la transparence et les mesures de confiance entre les États de la région en matière de dépenses militaires.

Troisièmement, en prenant l'initiative de mettre en place le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique en 1993, les dirigeants africains avaient déjà accepté les capacités limitées dont ils disposeraient pour mener à bien les opérations de maintien de la paix sur le continent. À l'évidence, de telles limitations s'appliquent également à la région de l'Afrique centrale. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité, si besoin est et quand la région ne dispose pas des capacités militaires, logistiques et financières pour ce faire. Nous invitons également le Conseil à appuyer de tout son poids politique les opérations de maintien de la paix limitées que les organisations régionales peuvent mettre en place,

comme celle de la CEN-SAD en République centrafricaine et celle qui sera entreprise par la CEMAC à Bangui.

Nous avons également le sentiment que le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU peut jouer un rôle efficace, en collaborant avec les organisations sous-régionales et dans le contexte du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, par sa contribution à la formation et à la préparation des unités militaires des États de l'Afrique centrale dans le domaine des opérations de maintien de la paix et en coordonnant l'aide que les pays donateurs pourraient fournir pour préparer et équiper de telles forces.

Quatrièmement, enfin, nous devons affirmer que s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité de la région de l'Afrique centrale aux conflits armés et aux troubles sur le plan de la sécurité exigera l'affectation de larges quantités d'aide financière durant de nombreuses années à venir. Si la communauté internationale veut traduire, dans des actions concrètes et sur le terrain les résultats de la présente séance, son aide contribuera à consolider les fondations de la paix, de la stabilité et du développement dans la région. C'est pourquoi nous estimons que la communauté internationale fera la preuve de sa détermination dans ce domaine en fournissant des aides financières et en matière de développement qui encourageront l'application des résultats de la prochaine conférence internationale sur la sécurité, la paix et la stabilité dans la région des Grands lacs. Ce sera également l'occasion de présenter à ses États des exemples de réussites susceptibles d'être appliqués ailleurs sur le continent africain.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique du Conseil de sécurité consacrée à ce sujet important. La situation en Afrique centrale, où de nombreux États souffrent des conséquences de longues années de conflit est un problème qui continue d'exiger l'attention urgente du Conseil.

Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, mon gouvernement a toujours souligné l'importance pour l'Afrique de lancer ses propres initiatives, de déployer ses propres efforts ou d'assumer leur direction, ainsi que du partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale à l'appui de ces efforts africains. Mais dans la mesure où ces efforts ne peuvent pas porter des fruits sans paix ni stabilité, il est impératif que toutes les parties concernées se détournent des conflits et consacrent leurs énergies à l'édification de la nation et au développement. À cette fin, les initiatives au niveau sous-régional sont indispensables.

De ce point de vue, nous attachons une grande importance aux organisations sous-régionales telles que le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), qui peut jouer un rôle essentiel, en coopération étroite avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans la prévention et le règlement des conflits. Un exemple fort positif de ces efforts au niveau sous-régional est le communiqué récemment adopté au Sommet de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) concernant la question de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad.

Il incombe à la communauté internationale, notamment à l'ensemble du système des Nations Unies, d'appuyer les initiatives de ces organisations. La recommandation relative au renforcement de la relation entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales africaines, faite par le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Ambassadeur Koonjul, devrait en être le point de départ.

Le Gouvernement japonais souhaiterait de même encourager tous les pays en Afrique centrale à continuer de coopérer pleinement avec les bureaux des nations Unies et les organismes situés dans la sous-région, tels que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MINUA), le Bureau des Nations Unies au Burundi et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), ainsi que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Leur coopération est essentielle pour consolider les progrès récents et encore fragiles qui ont été réalisés dans le processus de

paix de ces pays, comme en Angola et en République démocratique du Congo.

Il n'y aura ni stabilité ni prospérité dans le monde au XXIe siècle si les problèmes de l'Afrique ne sont pas résolus. Reconnaissant que ces problèmes soulèvent des défis considérables, non seulement pour la région elle-même mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble, mon gouvernement a nommé la période qui nous sépare de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III), qui doit se tenir en octobre prochain, « Année de l'envol de la coopération avec l'Afrique ». Nous espérons sincèrement que d'autres États s'associeront aux efforts pour faire de cette aspiration une réalité.

Le Président : Je propose que, avec l'assentiment des membres du Conseil, la séance soit suspendue jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.